ART. 27 N° 625

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 625

présenté par

M. Catteau, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Santé »

ART. 27 N° 625

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(ch chros)
Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	18 000 000	0
Protection maladie	0	18 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût		
des dons de vaccins à des pays tiers et		
reversement des recettes de la Facilité pour la		
Relance et la Résilience (FRR) européenne	0	0
au titre du volet « Ségur investissement » du		
plan national de relance et de résilience		
(PNRR)		
Carte vitale biométrique	0	0
Accès aux soins et à la prévention des		
bénéficiaires de l'aide médicale de santé	0	0
publique		
Expérimentation du contrat d'engagement de		
service publique (CESP) ouvert aux étudiants	0	0
en orthophonie sur trois ans		
Dotation exceptionnelle à l'Établissement		
Français du Sang	0	0
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	C)

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 18 millions d'euros, pour l'action n°14 "Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades" du programme n°204 "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins" et, pour des raisons de recevabilité financière, de minorer d'un montant équivalent les crédits pour l'action n°02 "Aide médicale de l'Etat" du programme n°183 "Protection maladie".

En effet, au regard des risques multiples pouvant engendrer des maladies chroniques et du nombre grandissant de personnes qui en souffrent, il apparaît nécessaire d'agir en faveur des mesures de prévention, en octroyant à l'action qui en traite des crédits supplémentaires piochés dans ceux prévus initialement à l'Aide Médicale de l'Etat (AME), tout cela un souci de préservation de la santé de nos concitoyens.